

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 102/2026

Le Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 17 juillet 2026 établie par la SCI l'Etoile du Phénix, représentée par Monsieur Eric PICQUOUT sollicitant l'autorisation de mettre en place une benne et de faire un dépôt de cailloux devant son immeuble, 205 avenue du Général de Gaulle, pour des travaux à effectuer sur la propriété,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir des accidents,

ARRÊTE :

Article 1er : La SCI l'Etoile du Phénix, représentée par Monsieur Eric PICQUOUT est autorisée à mettre en place une benne et faire un dépôt de cailloux devant son immeuble, 205 avenue du Général de Gaulle, le 18 juillet 2026.

Article 2 : Le stationnement de tous véhicules, à l'exception de la benne est interdit le 18 juillet 2026, entre 8h et 19h.

Article 3 : Les interdictions énoncées à l'article qui précède feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la circulation routière par le pétitionnaire.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck et la Secrétaire de Mairie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à CAESTRE, le 17 juillet 2026

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

